



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E12655

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE

05/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 1998B70016

Siret : 418 149 241 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3144410

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 59841856

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 59841856

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : Q.L.S

3 RUE GUTENBERG
ZONE DE L'EXPANSION
BP 57

61200 ARGENTAN

Téléphone : 02 33 36 22 74

Portable : 06 81 78 05 46

Fax :

Site Internet : <http://www.qls-argentan-chauffage.fr>

E-mail : accueil@qls61.fr

Responsabilité légale :

VANDON DELPHINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/06/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	04/06/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	04/06/2026
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	04/06/2026
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	04/06/2026
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	04/06/2026
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	04/06/2026

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.